



Le BLOG <u>www.syntef-cfdt.com</u> est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Compte rendu du CHSCTM du 06 avril 2020

Ce CHSCT Ministériel Travail/ Emploi était présidé, en audioconférence, par Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines des Ministères Sociaux. Etaient également présents, le Docteur Williams JOSSE, la DGT (représentée par Laurent VILBOEUF), Marie-Françoise LEMAITRE et Armelle CHAPPUIS (pour la DRH). En appui étaient également présents : le représentant du Haut Fonctionnaire de la Défense et de la Sécurité (HFDS), deux ISST, la DGEFP, la DFAS, la DNUM et Nadia SEDRAOUI pour l'action sociale.

L'ensemble des organisations syndicales siégeant au CHSCT M étaient représentées (Jérôme SCHIAVONE pour le SYNTEF-CFDT et Brigitte PINEAU intervenant en tant qu'experts).

Ce CHSCT-M était réuni, en audioconférence, avec comme points inscrits à l'ordre du jour :

- L'évolution de la gestion de la crise en France et les indicateurs de suivi
- Les mesures de prévention
- Les fiches réflexes Covid-19 et nettoyage des locaux
- L'organisation de la poursuite de la continuité d'activité
- Questions diverses.

Le président du CHSCT-M propose une minute de silence en la mémoire de notre collègue du Département de l'Eure.

Le SYNTEF-CFDT déplore que le choix de certains, en séance, ait conduit à ne pas observer ce moment de recueillement...

Avant de rentrer plus avant dans les échanges avec les OS, le Docteur Williams JOSSE présente un point de situation sur le «Covid-19 » et des derniers chiffres disponibles.

Il rappelle que l'ensemble des départements métropolitains sont maintenant frappés par la pandémie et qu'au vu du nouveau nombre de cas en France, dans les dernières 24 heures, nous ne sommes pas en situation de sortie de crise.

Les principales régions touchées sont par ordre décroissant de cas constatés : Grand Est, l'IDF et ARA.

En ce qui concerne l'ensemble du périmètre des Ministères Sociaux, le Docteur JOSSE présente les chiffres relatifs à la pandémie: 130 cas ont été déclarés à la date du 3 avril (au soir).

Il précise, qu'à ce stade de la crise sanitaire, les consignes générales de prévention s'appliquent (la DRH essaie de réaliser un état des lieux de la première date d'apparition des symptômes et des agents qui ont été en contact avec le « porteur » afin de les mettre en quarantaine). La fiche « cas contact », validée par la SGMCAS, rappelle la conduite à tenir dans pareille situation.

En ce qui concerne les chiffres propres au Ministère du travail, il est précisé en séance que les CHSCT de chaque région remontent, à l'Administration, le nombre de cas déclarés chaque semaine.

Le HFDS rappelle que l'applicatif SOLEN permet la remontée de ces informations mais également la remontée de la situation administrative des agents dans les services (DIRECCTE, DGT, DGEFP).

Pascal BERNARD rappelle que ces données sont arrêtées chaque vendredi et diffusées le lundi suivant ; à la date du 06 avril la situation est la suivante :

Dans les DIRECCTE

- 571 agents travaillent « en présentiel » sur des missions essentielles
- 2808 agents travaillent à distance
- 2770 agents sont en télétravail
- 1033 agents sont en autorisation spéciale d'absence
- 64 agents sont déclarés ou suspectés « Covid-19 »

♣ A la DGT :

- 5 agents travaillent « en présentiel » sur des missions essentielles à la DGT et en alternance sur le site du Ministère de l'intérieur (où ils participent à la cellule de crise)
- 26 agents travaillent à distance
- 179 agents sont en télétravail
- 14 agents sont en autorisation spéciale d'absence
- 4 agents sont déclarés ou suspectés « Covid-19 »

♣ A la DGEFP :

- 7 agents travaillent « en présentiel » sur des missions essentielles
- 27 agents travaillent à distance
- 217 agents sont en télétravail
- 25 agents sont en autorisation spéciale d'absence
- 1 agent est déclaré ou suspecté « covid-19 »

Le SYNTEF-CFDT rappelle que derrière ces chiffres, il y a des agents et une réalité à géométrie variable dans les services déconcentrés. Des disparités encore injustifiables de « présentiel » perdurent, dans les locaux de travail, malgré les consignes nationales.

Pascal Bernard déplore également ces disparités, malgré des instructions claires de l'Administration, et précise qu'il faut encore se « battre contre des mentalités ». Laurent VILBOEUF et le Président du CHSCT-M rappellent que, depuis la note de la SGMCAS du 15 mars dernier, le télétravail est la règle et qu'il appartient à chaque direction de décliner ces orientations.

Le président du CHSCT-M précise que la DNUM (service informatique) fait un énorme travail pour équiper les agents informatiquement et permettre de limiter encore leur nombre « en présentiel ».

Pour le SYNTEF-CFDT la question de la présence sur site des RUC se pose alors que le télétravail semble parfaitement adapté. Laurent VILBOEUF précise que rien ne l'impose et assure qu'aucune consigne n'est donnée en ce sens dans les services.

Un point est fait en séance par la DGEFP sur la question de « l'activité partielle ».

Le SYNTEF-CFDT rappelle que le soutien de l'activité économique par la mesure de « l'activité partielle » augmente de manière exponentielle. Le nombre de demandes explose littéralement et l'Agence des Services et des Paiements (ASP) n'arrive plus à suivre. Les employeurs appellent les agents des DIRECCTE en continu, y compris, pour des problèmes d'applicatif. Les agents ne peuvent plus se concentrer sur leur mission de gestion de la mesure.

La DGEFP précise que les difficultés rencontrées avec la plateforme technique ont été résolues ce week-end. Le circuit de l'applicatif de saisie à distance a été modifié en ce qui concerne le paiement.

Toutefois, pour ce qui est de la saisie des demandes, la DGEFP ne dispose d'aucune information quant au règlement des difficultés de connexion. La représentante de la DGEFP précise, en séance, qu'elle fera rapidement remonter cette alerte.

Les OS interrogent Laurent VILBOEUF et Pascal BERNARD sur les conditions d'intervention sur site, dans la période, des agents de contrôle en l'absence de protection telle que des masques.

Laurent VILBOEUF rappelle que la note DGT du 30 mars dernier précise les conditions d'intervention en sécurité des agents. Le Docteur JOSSE rappelle qu'une fiche sur le nettoyage et l'utilisation des véhicules sera bientôt finalisée.

Le SYNTEF-CFDT aborde, avec fermeté, la question du port des masques qui est déjà effective pour certains corps de contrôle de la fonction publique.

Laurent VILBOEUF précise qu'un état des lieux des stocks disponibles dans les DIRECCTE est en cours.

Par ailleurs une constitution de stock est à l'œuvre en coordination avec la DRH et la DFAS qui s'emploient en lien avec la SGMCAS à obtenir une dotation rapidement. Le CHSCT-M sera informé de l'avancée de ces travaux.

Le président du CSHCT-M aborde également le nécessaire accompagnement des agents en situation de souffrance dans cette période difficile à bien des égards.

Le Docteur JOSSE rappelle, qu'à ce jour, le nombre de saisines de la cellule dédiée, via l'IAPR est faible, ce qui ne doit pas conduire à relâcher la vigilance de l'Administration sur ce sujet. Une ligne spéciale (mail et téléphone) a d'ailleurs été ouverte afin que les OS puissent faire remonter toutes les alertes utiles.

Les dispositifs déployés seront communiqués aux agents dans la FAQ qui rappellera les numéros de téléphone, les interlocuteurs et les contacts utiles. Une fiche sur le dépistage des agents en « situation de fragilité » particulière sera bientôt finalisée.

Suite à plusieurs alertes des OS, une fiche sur les violences intrafamiliales est en cours d'élaboration. Une audio conférence se tiendra rapidement sur la thématique avec les représentants du personnel.

Le sujet de la décontamination des locaux est abordé. La DFAS explique que les entreprises prestataires de nettoyage ont été destinataires d'une fiche dédiée et que fort heureusement, beaucoup appréhendent d'ores-et-déjà ce risque depuis le H1N1 ou le SRAS.

Le Docteur JOSSE précise que la fiche sur le nettoyage des locaux a été adressée aux chefs de service très rapidement afin qu'ils puissent entrer en contact avec ces entreprises dans de bonnes conditions.

Interpellé par les OS sur la question du télétravail et des sources potentielles de RPS pour les agents (exemple de la conciliation de la garde d'enfants avec le télétravail), le Président du CHSCT-M précise que l'activité peut, dans ce cas, s'exercer sur un temps aménagé : « la bonne intelligence, l'intelligence relationnelle, doivent permettre de trouver des solutions ».

Pour le SYNTEF-CFDT, il faut sortir de la suspicion selon laquelle un agent en télétravail n'est pas assez productif et admettre, en cette période de crise, que l'on ne peut attendre des agents un rythme aussi élevé d'activité qu'en période « normale ». Le SYNTEF- CFDT a d'ores-et-déjà alerté la DRH sur la situation d'agents qui peuvent traverser des difficultés financières conséquentes dans la période et qui nécessitent que la CASEP soit plus mobilisée que « jamais ».

Nadia SEDRAOUI précise que l'ensemble du réseau a été réuni et que la commission se réunira tous les 15 jours (contre une fois par mois actuellement). Concernant la procédure retenue, l'ensemble des justificatifs obligatoires pourront être transmis par tout format (photo numérique etc.). La nouvelle procédure sera transmise à l'ensemble des membres de la CASEP (prochaine réunion le 10 avril).

La DNUM termine sur les difficultés de connexion rencontrées par les agents et indique que la capacité du système a atteint ses limites même si des solutions sont en cours d'étude. Sur la visioconférence, la capacité du réseau ne permet pas sa généralisation.

Pascal BERNARD précise que les documents suivants seront communiqués dans les meilleurs délais aux membres du CHSCT-M :

- l'ensemble des instructions nationales,
- la synthèse des PCA
- la fiche de remontée hebdomadaire de la DGAFP
- la note de la DGEFP
- la FAQ accessible aux OS
- la note sur les EPI
- la note sur la CASEP et l'action sociale
- la note DGAFP sur la réunion des instances en période de pandémie

La date de la prochaine réunion du CHSCT-M TRAVAIL EMPLOI sera communiquée rapidement par Armelle CHAPPUIS.

Vos représentants du SYNTEF-CFDT au CHSCT-M du 06 avril 2020 :

Niklas VASSEUX (UD 75),

Jérôme SCHIAVONE (UD 81),

N'hésitez pas à nous contacter :

syndicat.cfdt@travail.gouv.fr